

La France relève son paiement pour les paiements sans contact !



Pour faire face à la crise du coronavirus, la France, et plusieurs pays européens, ont décidé de relever le plafond du paiement par carte sans contact. Précédemment établi à 30 euros, les Français pourront à partir du 11 mai utiliser leur carte sans contact pour des achats allant jusqu'à 50 euros.

Cette mesure permettra de diminuer les risques de contracter le virus puisqu'il n'y aura plus besoin de taper son code lorsqu'on effectue des achats importants.

Le site AFSCM, qui est spécialisé dans les terminaux de paiement, rappelle que ce nouveau dispositif prévu par le gouvernement français vaut pour tous les modèles et toutes les gammes de terminaux de paiement. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rendre sur le site : www.afscm.org

Une mesure prévue pour limiter la circulation du virus

Afin de limiter le risque de transmission, les autorités françaises conseillent aux Français de faire des courses importantes afin d'éviter un déplacement quotidien dans les magasins commerciaux où sont concentrés de nombreuses personnes...Problème, les courses pour la semaine dépassent généralement les 30 euros.

En ayant relevé le plafond jusqu'à 50 euros, les Français

auront plus de facilité à faire des courses pour plusieurs jours tout en évitant de rentrer en contact avec le clavier puisque le code ne sera plus requis.

Le plafond de paiement est l'objet d'un débat

Payer par carte facilite la vie et le paiement sans contact est très apprécié à des utilisateurs. En revanche, la question du plafond est toujours ouverte : si le plafond n'existe pas ou se révèle très large, le vol d'une carte bancaire devient très problématique. A l'inverse, un plafond trop bas, s'il est certes utile en cas de vol, devient très vite contraignant pour l'usage qui se retrouve à devoir taper son code dès qu'il effectue des achats un minimum coûteux.

Parce que la réponse n'est pas simple, le débat sur le relèvement du plafond est sans cesse remis sur la table !